



COMPTE-RENDU DE VISITE DES SPIP DE LA DISP DE TOULOUSE.

Du lundi 10 au vendredi 14 Octobre 2022.

SPIP du TARN – ALIP d’Albi le 10 octobre 2022

FO JUSTICE CPIP et **FO JUSTICE PA** se sont rendus dans cette antenne mixte où les conditions de travail paraissent actuellement difficiles pour les personnels. En effet, le SPIP se situe dans une cité administrative où s’effectue actuellement des travaux intérieurs et extérieurs. Le déménagement des locaux du SPIP étaient imminent lors de notre venue. Cependant comme il s’agit de travaux impactant toute la cité, le SPIP semble subir les aléas de l’organisation, sans possibilité d’anticipation.

6 CPIP interviennent sur cette ALIP pour plus de 100 suivis par agent. Il semble donc que ce service devra être renforcé pour atteindre le ratio fixé par les Organigrammes de Référence (OR). Il ne semble pas que les futurs locaux prennent en compte l’augmentation des effectifs puisqu’il semble qu’à l’avenir les collègues devront partager certains bureaux à plus de 2 personnes. Sachant qu’un départ à la retraite est prévu en 2023 et une disponibilité arrive à son terme (permettant un retour ou une vacance de poste). Il semble donc qu’à l’avenir cette antenne devrait être renforcée l’année prochaine d’**au moins 3 CPIP à temps plein** pour espérer atteindre l’objectif des OR en 2024.

SPIP de l’AUDE – ALIP de Carcassonne le 11 octobre 2022 (MO)

Les locaux de l’antenne MO sont récents (2016) et sécurisés. Les CPIP semblent travailler dans de bonnes conditions matérielles et suivent en moyenne 80 personnes par CPIP. Les 3 CPIP de l’antenne MF devraient travailler désormais dans les locaux du MO, au regard des conditions de travail difficiles dans leurs locaux à la Maison d’Arrêt, où ils suivent également 80 personnes détenues par CPIP. **FO JUSTICE CPIP** constate une bonne cohésion au sein de l’antenne du MO. Il manquerait cependant un(e) psychologue à l’organigramme de ce service.

FO JUSTICE CPIP a par ailleurs constaté la polyvalence et le professionnalisme de l’Adjoint Administratif en poste à l’économat. Nous espérons qu’il pourra bénéficier du plan de requalification en cours avec le soutien de sa hiérarchie puisque son poste est listé parmi les postes requalifiables.

Nous avons pu échanger avec Monsieur le DFSP, qui nous a indiqué rencontrer plus de difficulté dans les arbitrages RH pour le SPIP de Narbonne. En effet, la CPIP qui a pris le poste de RT TIG des SPIP 11/66 en 2019, n’a jamais été remplacée par exemple. Selon la direction, il faudrait **au moins 2 postes pour le SPIP Narbonne en 2023** et **FO JUSTICE CPIP** s’assurera avant les prochains arbitrages que ces postes soient publiés en vue de la mobilité 2023 des CPIP.

SPIP de l'HÉRAULT – ALIP de Béziers le 12 octobre 2022 (MO et MF)

- Milieu Fermé : Le CP de Béziers est un établissement encore assez récent dont l'état général est plus que satisfaisant. Une nouvelle directrice d'antenne semble gérer l'équipe de manière dynamique et efficace. L'équipe en place ne semblait pas rencontrer de difficultés particulières et travailler dans de bonnes conditions.

-Milieu ouvert : Il s'agit d'une antenne où l'effectif théorique des CPIP est de 21 mais 18 sont titulaires et 3 sont des contractuels (ANT). Le ratio actuel est d'environ 100 suivis/CPIP. Il faudrait donc à l'avenir en 2023 à minima 4 postes de CPIP sur cette antenne (voir la prolongation des ANT) afin d'atteindre le ratio des OR. Il semblerait qu'il manque de personnel administratif., À ce titre **FO JUSTICE CPIP revendique que dans les SPIP, les PA soient doublés à l'accueil, soit par un autre PA, un PS réserviste ou à minima un contractuel.**

Un élément positif est à noter : la coordinatrice socio-culturelle est désormais en CDI (il s'agit de la 3^{ème} à être cédésée en Occitanie). Elle intervient aussi en MO sur la communication des activités collectives.

FO JUSTICE CPIP souhaite que les coordinateurs socio-culturels soient TOUS en CDI, étant donné qu'ils font partie intégrante des SPIP et qu'ils sont inclus dans les OR.

SPIP de l'HÉRAULT – ALIP de Montpellier le 13 octobre 2022 (MO)

Il s'agit d'un grand service ou de nombreux collègues ont été mutés récemment en vue de l'ouverture de la SAS en MF. Les locaux semblent récents et sécurisés, les bureaux sont spacieux et sont partagés par 2 CPIP maximum, ce qui est satisfaisant également en termes de conditions de travail. Le DFSPiP assure la direction des SPIP Montpellier et Béziers. L'équipe de cadres semble être au complet et il ne nous a pas été fait état de difficultés particulières en MO.

Espérons que pour l'année prochaine, la DISP de Toulouse saura se faire entendre sur les futurs arbitrages RH pour les personnels en SPIP (PA/PS/CPIP/DPIP) sur ces 2 ALIP.

SPIP du GARD et LOZÈRE – ALIP de Nîmes le 14 octobre 2022 (MO)

Il s'agit d'un SPIP bi-départemental (Gard et Lozère) où les locaux sont récents (depuis 3 ans) et les conditions de travail y sont favorables. Cependant, un manque de place commence à se faire sentir et des travaux et/ou extension sont envisagés. Le ratio est d'environ 120 suivis par CPIP (2200 PPSMJ suivis en MO). Pour ce qui est de Nîmes, 277 placés sous surveillance électronique (BAR inclus) pour 3 ASE dont 2 départs à la retraite sont prévus en 2023. L'arrivée d'un nouvel ASE muté est prévue prochainement.

En MO, il y a 21 CPIP dont 2 CPIP sont absents (suite AT/CLM) et 1 CPIP placé en renfort.

Monsieur le DFSPiP nous a indiqué que le service souffrait d'un important turnover en terme RH. Malgré ses tentatives de fidélisation (accompagnement spécifique des nouveaux CPIP sur l'antenne), il déplore à juste titre une instabilité constante des RH.

D'ailleurs, **FO JUSTICE CPIP** constate qu'un poste de DPIP a été créée à Nîmes à la demande d'RH5 pour y affecter une DSP qui par la suite, après quelques mois d'affectation, a fait le choix d'un détachement dans un autre Ministère. Ce poste n'a même pas été soumis à nouveau pour la mobilité des DPIP, c'est inacceptable !

FO JUSTICE CPIP invite RH5 a cessé ce type d'arbitrage en vue de faciliter l'affectation de personnels de direction qui ne sont même pas issus de la filière IP. Ces décisions ne sont pas conformes au principe

d'équité entre cadres pénitentiaires et encore moins conformes avec les Organigrammes de Référence en SPIP. Nous continuerons de dénoncer ces pratiques de la DAP visant à faciliter les DSP au détriment des DPIP en matière de mobilité.

FO JUSTICE CPIP s'interroge également sur le fait qu'une association en insertion professionnelle et sociale ait été saisie par le Magistrat pour assurer la prise en charge de 4 personnes suivies au profil radicalisé. Alors que dans ce SPIP, il y a un CPIP en charge du suivi, un référent radicalisation, un binôme PLAT (Éducateur spécialisé et psychologue), quelle est la plus-value de cette saisine au regard du coût important pour le contribuable pour seulement pour 4 PPSMJ ?

FO JUSTICE CPIP considère que cela est très grave au regard des missions que nous exerçons en SPIP mais cela soulève également la question du réseau pénitentiaire (CIRP/SNRP) sensé faire le lien avec nos services mais pas avec une association dont le contenu de la prise en charge est inconnu des services de l'AP. Les associations sont censées être des partenaires du SPIP apportant une plus-value à nos prises en charge et non des sous-traitants, surtout quand il s'agit de profil sensible lié au terrorisme.

Monsieur le DFSPIP nous a également fait part de quelques éléments concernant le SPIP de Lozère (48) :

- Un manque de personnel PA et DPIP en Lozère

- 20 personnes placées sous surveillance électronique et pas d'ASE titulaire de son poste (actuellement il s'agit d'un surveillant de la MA qui exerce les fonctions d'ASE). Il conviendrait donc de proposer un poste lors de la mobilité des PS afin de le pérenniser.

- Il n'y a pas de CLI ni d'agent de prévention, ce qui oblige la direction à assurer ces 2 rôles, en plus de leur charge de travail.